

INFORMATIONS

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

STALAG V.B

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45N° 55
OCTOBRE 1952Prix du numéro :
15 francs

Les lampions sont éteints, la fête est terminée.

La 2^e Journée nationale du V B a vécu.

Et quelle journée !

Il apparaît que, chaque fois que nous devons commencer le compte rendu d'une manifestation V B, il nous faut le faire sur le mode triomphal.

On va nous accuser de fatuité.

Et pourtant !

Savez-vous que, depuis sa fondation, le Club du Bouthéon n'avait encore jamais vu défiler dans ses salons un tel nombre de participants à ses fêtes dominicales.

Même le soleil, qui depuis de longs jours boudait à l'automne naissant, fit son apparition dès le début de la matinée pour nimer de lumière la soie de nos drapeaux.

ENTRE DEUX TANGOS

Je laisserai la partie officielle de la matinée au chroniqueur du même nom et nous partirons ensemble de l'issue du banquet où, à l'heure béate du café, un ami belge eut la délicate attention de nous rouler des cigarettes de son tabac. Un léger nuage bleu nous enveloppa bientôt évoquant les bords de la Senne, ici pas loin de la Seine. La réserve de notre ami en subit un rude coup.

Le repas terminé, nous passons dans la salle voisine, laquelle, par la célérité de quelques camarades faisant la chaîne, est bientôt débarrassée de ses tables. Place à Terpsichore ! Le bal commence.

Le bal ! Mon genou tout récemment opéré sent des milliers de juments le tarabuster, et ce sacrifiant de Morello qui est là avec son ensemble. Mes fourmis frétille, et puis, à côté de moi, il y a une charmante blonde. Cruel dilemme : d'un côté, mon genou pas très souple; de l'autre, l'ensemble Morello et ma voisine. Que faire ? Tant pis pour le genou, et puis c'est un tango !

— Mademoiselle, m'accordez-vous cette danse ?

— Avec plaisir, Monsieur.

La « pèvre » ! Je lui fais faire un tango en huit temps; vous savez bien la marche des boîtes : cinq et trois font huit, cinq et trois, etc...

Son indulgence et sa souplesse compensent mon handicap. Enfin la danse se termine. Le supplice de ma cavalière est fini. Je dois avoir l'air fin.

Heureusement, pour faire diversion, arrive Chanu. Je ne vous le présente pas, vous le connaissez; mais, à la fin du repas, j'ai noté sa silhouette pour ceux qui ne le connaissent que par la radio. Vous savez c'est ce petit brun avec une chevelure abondante. Timide, peu loquace, on ne peut pas en tirer deux mots. Non, ce n'est pas ça ? Tiens ! vous m'étonnez, tiens, tiens ! Ah ! oui, j'ai compris : ma confusion vient de cette bouteille de Macon que quelqu'un a sournoisement posée devant moi et que personne ne croit avoir vidée. Je m'excuse et revenons à la partie concert.

Voilà donc Chanu. Ah ! à propos, il a trouvé un appartement et figurez-vous que, dans sa nouvelle maison, il est voisin avec Jean-Claude Arnaud, un jeune compositeur plein de talent qui se met au piano (après qu'André nous eut, suivant son habitude, raconté une petite histoire).

Devant le clavier, Jean-Claude Arnaud nous captive sous le char-

Et cette ambiance joyeuse et amicale à la réception de nos amis belges, fervente et recueillie à la messe, cordiale et fraternelle au banquet, pour terminer en un « crescendo » de joie enthousiaste à la fête de l'après-midi.

Quelle joie pour nous, anciens prisonniers français, de voir sur le visage de nos camarades belges le témoignage d'une émotion qu'ils ne pouvaient cacher. Tous nous sentions que la chaleur de notre accueil dépassait toutes les prévisions qu'ils avaient pu envisager.

Comment voulez-vous que, se déroulant dans une telle ambiance, notre 2^e Journée ne

me de trois de ses œuvres : « A travers Paris ». « Nous vivions dans un rêve » et « Rose et Noir ». Ce grand jeune homme blond, l'air un peu effacé, nous plonge dans une ambiance à la fois familiale et de cabaret artistique.

A peine les dernières notes égrenées, aussitôt couvertes de braves nourris et mérités. Chanu nous présente le jeune et talentueux Guy Mazet, 1^{er} Prix des Six Jours de la Chanson, que nous avons eu le plaisir d'entendre l'an dernier et que nous écouterons avec joie l'an prochain, car, toujours en progrès, il nous ravira par le brio et, il faut le dire, la grâce avec laquelle il interprète ses chansons jeunes et pleines de rythme.

Vient ensuite Rosemonde, qui interprète d'une façon toute personnelle : « Sous le ciel de Paris », « Moi je l'aime » (un vieux succès de Fréhel), puis « Nini peu d'chien », de Bruant, et, pour finir, un pot-pourri des vieux cabarets de la Butte de la Belle Epoque.

A cadence accélérée, les artistes se succèdent car ils ont un honneur professionnel à respecter et il ne faut pas oublier qu'ils prennent gracieusement sur leur temps pour nous faire plaisir.

Charles Saint-Omer.

(Voir la suite page 4)

Le Bureau de l'Amicale est heureux de constater la pleine réussite de la 2^e Journée nationale de notre Stalag.

Il adresse à tous les responsables ses plus vives félicitations.

Il renouvelle son affectueuse sympathie aux dirigeants et aux camarades belges qui se sont déplacés, drapeau en tête, pour participer à notre fête.

Il salue les camarades de province qui, malgré la fatigue et les frais occasionnés par de longs déplacements, ont tenu à rehausser par leur présence l'éclat de notre manifestation.

Il remercie les camarades de la région parisienne d'avoir répondu si nombreux à son appel et se félicite du bel exemple de solidarité qu'ils savent montrer en toute circonstance.

fût point une journée triomphale ?

Faut-il dire que tout fut parfait ?

Et pourquoi pas ?

Ne serait-ce que pour rendre hommage à ceux qui se dévouèrent pour la réussite de la journée.

Ne serait-ce que pour féliciter les dirigeants du Bouthéon et notre sympathique traiteur.

Notre ami Roland, le président de l'Amicale des V belges, n'a-t-il pas dit le mot qui convenait en qualifiant le service du Bouthéon « d'impeccable ».

Mais, pour obtenir cette complète réussite, il fallait une équipe.

Le V B a la chance de la posséder.

Tresser des louanges n'est pas notre fort. Mais, devant l'unanimité de nos amis et la joie de nos invités, il est de notre devoir de citer les responsables de cette magnifique journée.

Nous devons englober dans nos louanges tous les membres du Bureau de l'Amicale. Ils furent, président Langevin en tête, les grands artisans du succès de notre journée. Mais nous ne vexerons pas nos amis en citant particulièrement celui que nous considérons comme le grand responsable de nos succès.

ATTENTION

En raison des fêtes de la Toussaint, la prochaine réunion mensuelle aura lieu le

DIMANCHE
7 DECEMBRE 1952

au siège de l'Amicale,
68, rue de la Chaussée-
d'Antin, Paris (9^e).

Remerciements

Il remercie notre grand ami André Chanu pour sa magnifique collaboration au succès de notre Journée nationale.

Il remercie les sympathiques artistes chanteurs qui ont bien voulu prêter si généreusement le concours de leur grand talent.

Il remercie le Comité du Bouthéon, en la personne de son président Julien Toucane, pour la parfaite compréhension dont il a fait preuve pour apla- nir certaines difficultés et per-

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro le compte rendu des cérémonies qui se sont déroulées durant la matinée de notre Journée nationale.

Nous savons que sa modestie en souffrira et que nous risquons de subir une violente contre-attaque de la part de l'intéressé. Mais tant pis : nous aurons le courage d'affronter la colère de Charly et nous dirons que grâce à l'ami Bernet tout s'est passé selon l'horaire prévu, sans heurt ni anicroche, à la satisfaction de tous. Le Bureau lui avait donné tous pouvoirs pour l'organisation de la journée. Le résultat a prouvé que cette confiance était bien placée.

Que notre brave ami Charly veuille bien trouver ici la reconnaissance affectueuse de tous ses anciens camarades de captivité. Avec un tel compa-

ECHOS DE NOTRE JOURNÉE

Disons-nous que nos amis belges dégustèrent avec une satisfaction prolongée le généreux Macon qui illustrait le menu ? Soyons francs ! aucune bouteille ne revint pleine de leurs tables. Pour des buveurs de bière, ils firent honneur à nos produits viticoles. Comme quoi, le jus de la treille a des amateurs partout.

Mais nous avons particulièrement remarqué que le trésorier de l'Amicale se chargeait volontiers de fournir du carburant à nos invités. A la fin du banquet, il y eut, dans les rangs belges, un certain flottement. Le sympathique porte-drapeau d'outre-Quévrain ne nous contredira pas.

Il n'y eut pas que du côté de nos invités que le Macon produisit certaines défaillances. Notre ami Bertrand fut, lui, une victime du devoir.

Après avoir rempli à la perfection son rôle d'ordonnateur, le matin, à la cérémonie des drapeaux, il ressentit, le soir, une légère lassitude.

Il faut dire que notre excellent ami s'était chargé de veiller sur le ravitaillement en liquide des porte-drapeaux et de la clique des pompiers. On pouvait dire qu'il avait largement payé de sa personne.

Un qui n'a pas hésité à venir

mettre ainsi à notre Journée nationale de se dérouler dans toute son ampleur.

Il remercie les dirigeants et camarades de l'U.N.C. du 9^e arrondissement de leur appui fraternel et est heureux de constater la parfaite harmonie existant entre les combattants de 14-18 et ceux de 39-45.

Il remercie les généreux donateurs qui ont permis le succès des enveloppes-surprises et en particulier les camarades Joseph Langevin, Henri Faure et Charles Bernet.

Il remercie la dévouée secrétaire des Stalags V, Mme Maury, pour la remarquable activité qu'elle a déployée dans l'organisation de la Journée nationale, en collaborant ainsi d'une façon effective au succès triomphal de notre belle manifestation.

Le Bureau.

gnon, l'Amicale n'enregistrera que des succès.

Nos amis de province nous félicitèrent pour la magnifique organisation de cette Journée nationale. Ces félicitations nous les transmettons à notre ami Bernet. Nous savons que rien ne lui fera tant plaisir que de savoir que ses anciens camarades de captivité ont passé, le 5 octobre, une journée merveilleuse.

Pour atténuer son courroux, nous adjoindrons à notre camarade un autre responsable du succès : notre journal.

Ce sera notre joie et aussi notre fierté que d'avoir contribué dans une modeste mesure au triomphe de la Journée nationale du V B.

Les « Informations
Stalag V B ».

nous dire un amical bonjour, c'est notre ami Daniel, du Havre, qui, accompagné de sa charmante épouse, vint entre deux trains faire acte de présence à notre Journée nationale.

C'est avec joie que nous avons revu ce joyeux camarade qui, avec son compère Dalby, fut l'auteur de nombreux coups fourrés au Waldho. Il nous a confirmé notre histoire de Mathusalem, mais il nous a précisé que l'infirmier auteur de la substitution était notre ami Hannier, dit Toto : « Mais, nous a-t-il dit, j'étais dans le coup quand même ». Le contraire nous eût étonné.

Un seul point noir à notre journée : l'absence de nos amis médecins.

Certes, nous savons qu'il leur est très difficile de s'absenter de leur région afin de répondre à l'appel de leur nombreuse clientèle. Mais, tout de même, nous aurions été heureux d'avoir parmi nous un représentant de cette belle cohorte sanitaire qui fit un si beau travail au Stalag V B.

Qu'ils sachent tous que la reconnaissance des anciens Gefangen leur est entièrement acquise.

Malgré leur absence, on a beaucoup parlé d'eux avec toute la sympathie qui s'attache aux noms des docteurs Merle, Guinchard, Payrau, Grange, Raab, Auzias, Cesbron, Felloneau, Palmer, Damazio, Fauran, etc., etc...

La table la plus bruyante fut sans conteste celle de nos sympathiques camarades de l'U.N.C. du 9^e.

C'est avec joie que nous saluons ces amis qui sont de toutes nos manifestations. L'Amicale apprécie à sa juste valeur le concours précieux qu'ils apportent dans l'organisation de ses fêtes. C'est pour nous un précieux réconfort de voir nos amis de 14-18 se mêler à nos fraternelles réunions. Aussi, avon-nous été heureux de saluer à notre journée la présence de nos amis Luthringer, Bertrand et Mme. Pointel et Mme. Pradel, dit « Le Caïd de la Cité Rougemont », Mme Eliane Vidal.

Merci aux porte-drapeaux Trousselier, Delvaux et Moret pour leur participation à notre salut aux couleuvres.

L'U.N.C. du 9^e arrondissement était représentée à notre manifestation par M. Perret d'Arç, président du Comité d'Entente des Combattants du 9^e. Merci à tous.

(Voir la suite page 4)



(Suite)

L'auditeur occasionnel en est sur le champ persuadé, même s'il n'entend le Dr Kessler que par le moyen de son récepteur de traductions instantanées. Il lui suffit de suivre les jeux de physionomie de l'orateur américain. Après un exorde calme et un précis exposé des principes, le Dr Kessler définit des cas de diminués physiques auxquels il a rendu de réelles possibilités de vie active. Le théoricien se met en visionnaire passionné. Son émotion, pourtant contenue, se communique à l'auditoire et finit par le bouleverser.

Comment oublier la confiance du découragement qui saisit le Dr Kessler un jour qu'il visitait une institution yougoslave d'enfants infirmes ? L'établissement était inconfortable et laid. Les enfants portaient des sarraus noirs. Ils avaient froid... Soudain, le Dr Kessler aperçut une fillette aveugle qui se dirigeait à tâtons, vers un piano délabré. Elle s'assit, se mit à jouer du Chopin, et, peu à peu, la joie intérieure éclaira son visage discret. Le docteur, lui-même, ne vit plus la nudité des murs humides, ni le sombre uniforme de la petite musicienne. Il sentit la confiance renaître en lui...

La thèse du Dr Kessler est que la machine humaine dispose d'une réserve de mécanismes musculaires, nerveux, à peu près inutilisée dans

DE TOUT...

Au Bloc 27 A

Les anciens prisonniers de la Publicité se sont réunis en Assemblée générale le 1^{er} octobre. Le nouveau Bureau a été ainsi constitué :

Président : Pierre Caboche (XVII B); Secrétaire général : André Viala (XX B); Membres : Roger Bronchard (XVII B); Roland Jacquot (VI C); Raymond Mithey (Of. XVII A); Gaston Prost; Raymond Robin.

Comme de coutume cette réunion a été suivie d'un dîner fort réussi auquel plus de cinquante camarades participèrent.

Il est rappelé que tous les premiers mercredis de chaque mois, à 19 heures, la réunion apéritive, suivie d'un dîner (facultatif), a lieu au Restaurant Blanchet, 12, rue du Helder. Si possible prévenir pour dîner soit Viala (ELY. 87-46), soit Caboche (RIC. 87-38).

En bref

C'est avec plaisir que nous relevons dans le « Journal Officiel », la nomination, par décret en date du 6 octobre 1952, dans l'ordre de la Légion d'honneur, de notre camarade Poindessault, vice-président de l'U.N.E.G.

Nous adressons au nouveau che-

RECHERCHES

La veuve du lieutenant Roger Girard, prisonnier de guerre à l'Oflag XI A, rapatrié en 1941 et décédé en 1943 des suites de la captivité (non pensionné), demande les nom et adresse du docteur français ayant soigné son mari de juillet 1940 à juillet 1941. Des renseignements que pourrait fournir ce médecin dépend l'octroi ou le refus de la pension demandée par la veuve. Ecrire à la Direction générale de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

FABRIQUE DE VÊTEMENTS POUR HOMMES

AU COSTUME PARFAIT

22, rue Béranger, Paris (3^e)

Turbigo 73-84
PARDESSUS

COSTUMES

VESTONS

PANTALONS

GABARDINES

dans les meilleurs tissus d'Elbeuf et de Roubaix

(Ouvert tous les jours y compris le samedi)

MODÈLES EXPOSÉS DANS LES VITRINES DE L'U.N.A.C.

Bénéficiez du PRIX DE FABRIQUE avec un BON de notre Coopérative

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements avec le

CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 40.000.000 de francs entièrement versés

POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMÉLIORER VOTRE HABITATION

CREDITS A DATE FERME - PLUS D'UN MILLIARD de francs SERVIS

C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2^e)

LÈVE-TOI ET MARCHÉ

le comportement normal. Il l'appelle le « facteur sécurité ». Si un organe usuel de la machine se détériore, le facteur sécurité entre en jeu pour assurer le dépannage. Réagissant contre les dégâts de la blessure ou de la maladie, l'instinct vital favorise l'exercice de ces rouages de secours, et provoque, d'autre part, le développement compensateur d'aptitudes auparavant négli-

gées. Je prends la responsabilité de ce vocabulaire peut-être trop audacieusement imagé. Je souhaite, avant tout, que transparaissent les données fondamentales de la théorie du savant américain.

Dès lors, on comprendra qu'il ait voué son existence à la conception et à la mise au point de tout une technique (médicale, professionnelle et sociale) de réadaptation de l'invalidé :

- au mouvement autonome;
- au travail qui le libère des protections asservissantes;
- aux rapports avec la Société fondée sur l'échange et la coopération.

Il est impossible de décrire ici les principales inventions du Dr Kessler pour l'utilisation des réserves

structurelles et fonctionnelles. Les films qu'il avait apportés à Paris nous montrèrent des jeunes

hommes et des jeunes filles amputés d'un bras.

Pour mouvoir son bras artificiel, le mutuel utilisait le muscle affecté à l'omoplate opposée, muscle traversé d'une cheville reliée à l'appareil de prothèse par un système de tiges et de leviers. Un système analogue mettait en communication les doigts métalliques avec une autre cheville fichée dans le muscle du sein contigu. En combinant l'énergie motrice de l'omoplate gauche et du sein droit, l'amputé du bras droit parvenait donc à déplacer son bras artificiel et à remuer les doigts de sa dextre d'acier.

Lorsque l'amputation s'arrête à la moitié de l'avant-bras, ce sont les muscles appropriés qui, au moyen de chevilles et de tiges de transmission, commandent le doigt de la main artificielle. Et c'est ainsi que le pianiste Ray Leizer, amputé des deux mains, a pu reprendre sa carrière de virtuose.

Comme tous les meilleurs praticiens de la réadaptation, le Dr Kessler est convaincu que l'invalidé doit, dès le début, participer activement à son rétablissement corporel et social. Il ne faut pas le laisser désœuvré. Les amusements



et les bricolages lui sont beaucoup moins sains que l'initiation et l'entraînement aux opérations du métier dont il sera, plus tard, capable de vivre.

Parallèlement, il est nécessaire d'apprendre aux collectivités et aux employeurs que « les invalides font des travailleurs sur lesquels on peut compter ». En raison même des difficultés qu'ils ont surmontées, ils deviennent des techniciens opiniâtres, épris de perfection, dont le rendement est supérieur à celui des « touche à tout », nés adroits, qui exécutent « de chic » n'importe quoi.

Nous savons bien que le plus sûr symptôme de dégénérescence sociale est la prétention de « savoir tout faire sans avoir rien appris ».

Hélas ! il arrive aussi que, par accident, nous désapprenions, d'un coup, tout ce que nous avions enseigné de bons éducateurs et des maîtres compétents. Telle est la conséquence affligeante de certaines blessures du crâne et du cerveau.

Ancien directeur du Bureau Municipal d'orientation professionnelle d'Helsinki, le Dr Niilo Mäki s'est spécialisé, depuis 1940, dans la rééducation des blessés crâniens. Il est titulaire de la chaire de pédagogie curative à l'Université de Jyväskylä (Finlande).

René Riché.
(à suivre)

...UN PEU

valier nos plus sincères félicitations pour cette distinction si méritée par sa constante activité en faveur des évadés de guerre.

Sérieusement handicapé pendant de longs mois par suite d'une chute malencontreuse, notre camarade Léger vient d'être opéré d'une appendicite avec complications.

Nous souhaitons à notre sympathique délégué de Seine-et-Oise un prompt et complet rétablissement qu'aucune complication n'entrave.

Nouvelle adresse de Léger : Groupe scolaire des Bruyères, Sèvres (Seine-et-Oise).

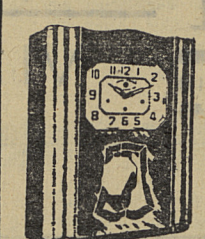
Notre camarade Pierre Marolleau nous rappelle que l'Association Symphonique de l'Assurance, dont il est le chef d'orchestre, accueille très volontiers tous les anciens P.G. désireux d'apporter leur concours comme exécutants.

Les candidatures sont reçues lors des répétitions qui ont lieu tous les mercredis, à 18 heures, 29, rue de la Victoire, Paris (9^e), en vue d'un grand concert prévu pour novembre, répétitions auxquelles tous nos camarades sont cordialement invités.

DEMANDE D'EMPLOI

Camarade du VIII C, marié, deux enfants (dont un interne de lycée), cherche gardiennage de propriété ou d'usine; région indifférente. Mari très actif et bon bricoleur, femme excellent cordón bleu, sont susceptibles d'être employés partiellement ou à plein temps. Ecrire à Moyse, responsable des journaux de l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Pour 1.000 f. il est à vous



VIVEZ MIEUX... ACHÉTEZ A CRÉDIT AU PRIX DE FABRIQUE

VÉRITABLE WESTMINSTER en ronce de noyer verni 2 AIRS - Garantie 10 ans 1.000 FRANCS A LA RÉCEPTION et 8 versements mensuels de 2.000 francs. DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE et passez commande aujourd'hui même SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DU DOUBS 106, Rue Lafayette - PARIS-10

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, Boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROvence 07-61

Métro : Château-d'Eau

CLEOPATRE

COUTURE

Vous y trouverez une collection d'hiver en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine tous coloris) depuis 12.000 fr. | GABARDINES (pure laine tous coloris) depuis 15.900 fr. ROBES (pure laine tous coloris) depuis 5.000 fr. | COSTUMES TAILLEURS (pure laine tous coloris) depuis 12.900 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite.

AUGMENTEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Nous rappelons à tous nos camarades qu'en vertu de l'accord passé avec le Groupement Economique d'Achats (G.E.A.), dont le siège est sis 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), cet Organisme met à la disposition de nos adhérents son vaste réseau de fournisseurs, grossistes et fabricants, qui leur consentiront des remises immédiates de l'ordre de 10 à 25 %, des prix de gros et de fabrique sur tous leurs achats.

Ces remises sont accordées, notamment, sur :

AMEUBLEMENT (Meubles tous styles, d'époque ou modernes, rustiques, bois blanc, fauteuils et divans cuir et tissu, lits métalliques, matelas, couvre-pieds et couvertures. Tapis et moquettes, tissus d'ameublement, rideaux et voilages, papiers peints et peinture, lustrie, etc...)

APPAREILS MÉNAGERS de toutes marques (Aspirateurs, appareils ménagers électriques, radiateurs électriques, cuisinières à charbon, à gaz, à l'électricité, mixtes, réfrigérateurs, poêles, et réchauds, batteries de cuisine, etc...)

BIJOUTERIE, ORFÈVRE, HORLOGERIE (Tous bijoux, joaillerie, orfèvrerie, montres, carillons, pendulettes, etc...)

MARQUINERIE ET ARTICLES DE VOYAGE (Sacs de dame, portefeuilles, tous articles de voyage, etc...)

HABILLEMENT pour homme, femme et enfant (Tailleurs et complets, manteaux et pardessus, robes, fourrures, pelletterie, corsets et ceintures, canadiennes, chaussures, tous tissus, layette, imperméables, chemiserie, bonneterie, lingerie, etc...)

DIVERS (Cristaux et porcelaines, coutellerie, parfumerie, optique et lunetterie, radio et télévision, disques, armurerie, quincaillerie générale et de jardinage, parapluies, articles de sport et camping, voi-

tures d'enfants, jouets, cycles et motos, accessoires d'auto, tous les combustibles, etc., etc...)

Des carnets d'achats sont à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e) ou directement au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10^e).

Ce carnet comporte le nom, l'adresse, le téléphone des fournisseurs, le jour de fermeture de leur Etablissement, et montant des remises accordées ou conditions spéciales de gros et de fabrique consenties au porteur.

Pour tous renseignements, nos adhérents peuvent s'adresser directement au G.E.A., 12, rue de Paradis (10^e). Métro : Gare de l'Est, soit par lettre, soit en se rendant à cet Organisme où le meilleur accueil leur est réservé. Les bureaux sont ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures, sans interruption.

Utilisez votre carnet d'achats : vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser en vous fournissant en articles de qualité dans les meilleures maisons.

Pour 1.000 frs il est à vous



Commandez dès aujourd'hui ce magnifique AUTO-CUISEUR

QUELQUES TEMPS DE CUISSON Rôti 6 minutes Potages 10 » Blanquette 10 » Légumes secs 25 » Pot-au-feu 25 »

Simple, sûr, élégant et perfectionné à système de sécurité breveté et régulation automatique

Cuisine rapide, meilleure et plus vitaminée 80%, d'ECONOMIE de Combustible et de Temps Modèle N° 1 (pour 3 à 5 personnes) 1.000 Frs à la livraison et 5 versements mensuels de 2.000 F. Modèle N° 2 (pour 4 à 6 personnes) 1.000 Frs à la livraison et 6 versements mensuels de 2.000 F. Livré avec instructions et Panier à légumes

Hâtez-vous de profiter de ces conditions exceptionnelles pour commander, dès aujourd'hui, LE ROI DES AUTOS-CUISEURS. Découpez et envoyez cette annonce. Envoi en port dû. A L'ESSAI PENDANT 15 JOURS. REMBOURSEMENT TOTAL EN CAS DE NON-SATISFACTION

SHD 106, Rue Lafayette PARIS (10^e)

RADIO-CARILLON

A. NOEL - CONSTRUCTEUR EX-P.G.

10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18^e

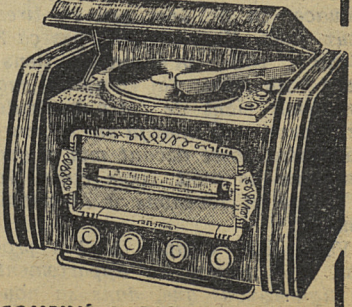
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET CEUVRES A.C.P.G.

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

CARILLON 621 MODÈLE MOYEN 6 LAMPES RIMLOCK TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17" 15.600' (sans double) 16.100'

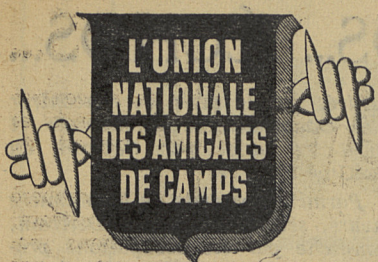
GARANTIE TOTALE APPAREIL TROIS ANS - LAMPES HUIT MOIS 12 MODÈLES 6 à 8 LAMPES 6 à 10 LAMPES

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION



COMBINÉ RADIO et PHONO MODÈLE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK 4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS 33.000' (sans double) 33.600'

SANS INTERMÉDIAIRES DIRECTEMENT DE MON ATELIER



Il n'est jamais très agréable de se voir, individuellement, traiter en quantité négligeable, même lorsque c'est par les administrations à la désinvolture desquelles les Français sont accoutumés de longue date.

Mais le procédé devient absolument intolérable lorsqu'il s'applique à toute une catégorie de victimes de la guerre, qui n'ont qu'un tort : celui d'être les créanciers moraux et matériels de l'Etat.

Tel est pourtant le cas des fa-

DE MAL EN PIS

milles de nos camarades morts pendant la captivité ou de ses suites, notre cas à nous aussi, anciens prisonniers de guerre.

Après avoir fait attendre, pendant plus de sept ans, sous de fallacieux prétextes, ce qui n'est pas un don gracieux mais le remboursement normal de sommes qui nous sont incontestablement dues, en vertu de la Convention de Genève de 1929, les pouvoirs publics ont fini par lâcher prise, ou, plus exactement, ont feint de s'y dé-cider.

Puis, — non contents d'avoir tant tardé que les 400 fr. mensuels qui nous sont accordés ont un pouvoir d'achat amoindri de plus des 9/10 depuis 1945, — ils se sont empressés de chercher par quelles roueries ils réduiraient leur dette à notre égard.

C'est ainsi qu'ils ont élaboré, pour l'attribution du pécule aux ayants cause des P.G. décédés, — en attendant de les appliquer aux P.G. vivants, — des modalités dont nous avons déjà dit combien elles sont inadmissibles.

Hélas ! si l'arrêté du 27 mai 1952 justifiait bien des réserves, l'instruction ministérielle du 8 septembre 1952, qui règle l'application de ce texte digne d'Harpagon, semble, elle, conçue par Shylock.

Ne commentons pas davantage des dispositions entachées d'autant de mauvaise foi que de mépris de nos droits... et de la plus élémentaire équité : elles ne méritent qu'une protestation dont nous espérons qu'elle finira par être entendue des dirigeants du pays, avant qu'il ne soit trop tard, avant

que ne se manifeste ouvertement et véhémentement le mécontentement grandissant de nos camarades, las d'être bernés, las de servir de permanents boucs émissaires aux savants financiers promoteurs d'aussi subtiles économies.

Cela surtout à une époque où une personnalité dont on ne saurait contester la documentation, puisqu'il s'agit du Président du Conseil et ministre des Finances, peut révéler qu'un meilleur contrôle des marchés souscrits par l'Etat aboutirait à des réductions de dépenses de l'ordre de 100 milliards.

Il n'empêche d'ailleurs que ce soit le moment que l'on choisisse pour, — sous prétexte de récupérer sept ou huit millions, gouttes d'eau dans l'abîme, — supprimer virtuellement le service de restitution



des corps des A.C. et V.G., tandis que les cendres de milliers de nos morts n'ont pas encore été rendues aux familles endeuillées.

Il est vrai que, n'est-ce pas, les morts, leurs veuves, leurs enfants, leurs vieux parents, tous ceux-là, — comme nous-mêmes d'ailleurs, — ne comptent guère pour des esprits supérieurs et pratiques comme le sont nos coupeurs de millions en quatre.

Marcel L.-C. Moyse.

L'instruction ministérielle sur l'attribution du pécule aux ayants cause des P.G. décédés

En date du 8 septembre, le ministre des A.C. et V.G. a adressé à ses services une instruction (dont nous reproduisons les passages intéressants des bénéficiaires) et qui a pour but de fixer les modalités d'application de l'arrêté du 27 mai 1952 attribuant un pécule aux ayants cause des anciens P.G. décédés en captivité ou après rapatriement.

Il y est stipulé que sont annulées toutes les instructions antérieures afférentes au même objet et notamment l'instruction 1.076 que nous avons publiée en son temps.

TITRE I

I. — Ouverture du droit au pécule

Trois séries de conditions doivent être satisfaites, la première tenant à la captivité, la deuxième aux dates du décès, la troisième aux émoluments que le prisonnier a pu percevoir durant sa captivité.

A. — CONDITIONS TENANT A LA CAPTIVITE ELLE-MEME.

Le prisonnier de guerre devra :

- 1° Avoir été immatriculé dans un camp en Allemagne. Les prisonniers de guerre qui, après avoir été immatriculés ont été transférés en travailleurs libres bénéficient du pécule;
- 2° A défaut de la condition précédente, avoir été détenu pendant six mois au moins en territoire occupé par l'ennemi. Par conséquent, tous les ayants cause de prisonniers qui ont été relâchés pour un motif quelconque avant d'avoir été transférés et immatriculés en Allemagne bénéficient du pécule si ces derniers ont été détenus pendant six mois au moins.

Les prisonniers évadés ouverts, bien entendu, droit au pécule s'ils remplissent l'une ou l'autre condition.

B. — CONDITIONS TENANT AUX DATES DU DECES.

Le prisonnier de guerre devra :

- 1° Etre décédé en cours de captivité;
- 2° S'il a été rapatrié, être décédé antérieurement au 1^{er} janvier 1952.

Dans l'un et l'autre cas, les circonstances du décès n'auront pas à être recherchées. Les ayants cause de disparus sont écartés par la lettre même de l'arrêté, tant qu'un jugement déclaratif de décès n'est pas intervenu.

C. — CONDITIONS TENANT AUX EMOULMENTS PERÇUS DURANT LA CAPTIVITE.

Le prisonnier de guerre devra ne pas avoir perçu durant sa captivité :

- 1° Soit une solde militaire mensuelle d'un montant supérieur à l'allocation militaire;
- 2° Soit les trois quarts du traitement ou salaire qu'il recevait avant son appel sous les drapeaux.

Ces dispositions écartent donc, en principe, notamment tous les ayants cause :

- a) d'officiers, de sous-officiers ou de caporaux chefs (ou brigadiers chefs) à solde mensuelle;
- b) de fonctionnaires ou d'agents de l'Etat, des départements, de certaines communes, de certains services concédés qui, d'une manière générale, ont conservé le bénéfice de leur traitement ou salaire durant leur captivité.

II. — Justifications à fournir et vérifications à faire

Trois sortes de justifications devront être fournies, répondant aux trois séries de conditions à satisfaire. Elles sont énumérées par l'article 5 de l'arrêté :

A. — JUSTIFICATIONS TENANT A LA MATERIALITE ET A LA DUREE DE LA CAPTIVITE.

Deux cas sont à considérer :

- 1° Le militaire est décédé en cours de captivité. Les ayants cause devront produire le certificat modèle M qui a pu leur être délivré;
- 2° Le militaire est décédé après rapatriement. Les ayants cause devront produire le certificat modèle A qui a pu être délivré au prisonnier rapatrié.

Les ayants cause pourront, dans de nombreux cas, ne pas être en mesure de produire l'une ou l'autre pièce. Il vous appartiendra d'y suppléer soit au moyen de vérification à partir des documents ou renseignements détenus par les différents services de votre délégation interdépartementale, soit par des documents de provenances diverses susceptibles d'établir la matérialité et la durée de la captivité.

Si tous ces moyens d'investigation ne donnaient aucun résultat, vos services s'efforceraient d'obtenir des ayants cause, avec lesquels ils seront en rapports directs, communication de tous documents susceptibles d'apporter des justifications suffisantes : fiche de démobilisation ou, à défaut, deux attestations certifiées sur l'honneur émanant de personnes ayant été à même de connaître les faits par leur situation ou leurs fonctions, notamment des camarades de captivité.

B. — JUSTIFICATIONS TENANT AU DECES.

La pièce justificative est un extrait sur papier libre de la transcription de l'acte de décès sur les registres communaux.

Il est rappelé que les ayants cause des disparus ne peuvent prétendre au pécule tant qu'ils ne sont pas en mesure de produire l'acte de décès.

C. — JUSTIFICATIONS TENANT AUX EMOULMENTS PERÇUS DURANT LA CAPTIVITE.

La pièce justificative est une attestation légalisée indiquant la profession ou l'emploi du prisonnier décédé, au jour de sa mobilisation et certifiant que l'intéressé n'a pas perçu, pendant sa captivité, une somme au moins égale aux trois quarts du traitement ou salaire qu'il percevait avant son appel sous les drapeaux.

Cette attestation devra émaner de l'employeur. A défaut, l'ayant cause certifiera que le prisonnier décédé ne se trouvait pas dans le cas prévu par l'arrêté.

VERIFICATIONS A EFFECTUER PAR LES SERVICES DE LA DELEGATION INTERDEPARTEMENTALE.

La vérification des justifications relatives à la matérialité et à la durée de la captivité ainsi qu'au décès n'appelle aucun commentaire particulier. Celle des justifications tenant aux émoluments perçus exigera, par contre, une attention toute particulière.

LES PIECES A FOURNIR

Rappelons que les pièces à fournir, — outre la demande en DOUBLE EXEMPLAIRE (pour laquelle nous tiendrons les imprimés à la disposition des intéressés, dès que ces formulaires seront mis en circulation), — sont les suivantes :

Pour la veuve :

- 1° Un extrait sur papier libre de l'acte de mariage ayant moins de deux mois;

- 2° Une attestation légalisée émanant de l'employeur indiquant la profession ou l'emploi exercé par le prisonnier décédé au jour de sa mobilisation et mentionnant si ce dernier a ou non perçu son traitement ou une fraction importante dudit traitement (les trois quarts) pendant sa mobilisation;

Il y aura lieu de vérifier d'abord si rien, dans les archives détenues par l'ensemble de vos services ne vient à l'encontre des déclarations négatives.

Ensuite, il y aura lieu de vérifier si le grade attribué par le demandeur au prisonnier décédé entraîne le paiement d'une solde mensuelle.

S'il s'agit d'un officier, la demande est à écarter, l'officier ayant toujours perçu une solde militaire mensuelle supérieure au montant de l'allocation militaire.

S'il s'agit d'un sous-officier ou d'un caporal-chef (ou brigadier-chef), il y a lieu de rechercher, en cas de déclaration négative en ce qui concerne la perception d'une solde mensuelle, quelle était la situation du prisonnier.

Il est rappelé que les sous-officiers et caporaux chefs (ou brigadiers-chefs) perçoivent une solde mensuelle :

- a) S'ils appartiennent à l'armée active, à partir du moment où ils servent au-delà de la durée légale de service de leur classe;
- b) S'ils appartiennent à la réserve :

- 1° A partir du moment où ils servent au-delà de la durée légale de service de leur classe en ce qui concerne les sous-officiers, caporaux chefs (ou brigadiers-chefs) provenant des catégories ci-après :

- militaires des réserves ayant servi au-delà de la durée légale en vertu d'un engagement, d'un rengagement, d'une commission ou comme sous-officiers de carrière;
- militaires des réserves ayant servi dans l'armée active sous l'empire des lois antérieures à la loi de recrutement du 1^{er} avril 1923;
- engagés de la guerre 1914-1918;
- engagés pour la durée de la guerre qui, par leur âge, sont dégagés de toute obligation militaire;

- 2° Après trois ans de services effectifs, en ce qui concerne les sous-officiers, caporaux-chefs (ou brigadiers-chefs) provenant des catégories ci-après :

- militaires de la disponibilité et des réserves ayant servi dans l'armée active sous l'empire des lois de recrutement du 1^{er} avril 1923 ou du 31 mars 1928;
- appelés dont la libération est ajournée du fait des hostilités;
- engagés pour la durée de la guerre en vertu des articles 64 et 65 de la loi du 31 mars 1928 (autres que ceux visés à l'alinéa qui précède).

Dans le cas où l'ayant cause prétend que le prisonnier décédé n'a pas perçu sa solde de captivité ou lui-même une délégation de cette solde, il vous appartiendra d'en demander la confirmation :

- a) A l'intendance des corps de troupe ou d'administration générale du domicile du demandeur, s'il s'agit d'un prisonnier décédé en cours de captivité;
- b) A celle du domicile du prisonnier lors de son rapatriement s'il s'agit d'un prisonnier rapatrié ou libéré.

Si l'intendance confirmait la déclaration et s'il était établi que la solde due ne peut être appelée par application de la prescription quadriennale

opposable aux créanciers de l'Etat, le droit au paiement du pécule existerait alors, puisque la condition relative à la perception de la solde militaire mensuelle n'aurait pas été remplie.

Les délégués interdépartementaux contrôleront, par tous moyens qui leur paraîtront appropriés, que la veuve ne tombe pas sous le coup des dispositions des articles 58 et 59 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

De plus, ils devront vérifier l'exactitude des déclarations des descendants et ascendants qu'il n'existe pas de bénéficiaire d'un rang préférable en se faisant produire tous certificats ou toutes pièces qui corroboreront ladite déclaration et établiront qu'il n'existe pas de bénéficiaire d'un rang préférable ou, s'ils existent, qu'ils ne peuvent bénéficier du pécule.

III. — Ordre des différents bénéficiaires et conditions particulières

ORDRE :

Aux termes de l'article 6, le pécule doit être payé aux ayants cause dans l'ordre de préférence suivant :

- 1° La veuve;
- 2° Les enfants légitimes, reconnus ou adoptés, mineurs à la date du décès du père;
- 3° Les ascendants qui bénéficiaient au 8 mai 1945 de l'allocation militaire.

Tout demandeur venant en deuxième ou troisième rang devra déclarer qu'il n'existe pas d'ayant cause privilégié par rapport à lui-même.

CONDITIONS A REMPLIR :

1° Par tous les bénéficiaires : Ne pas tomber sous le coup des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 27 mai 1952.

2° Par la veuve :

- a) Avoir contracté mariage avant la fin de la captivité;
- b) Ne pas être déchue de ses droits ou inhabile à les exercer. Il y a lieu, en matière de déchéance, de se reporter aux articles 58, 59 et suivants du Code des pensions. Il est rappelé que les délégués interdépartementaux contrôleront, en ce qui concerne ce dernier point, par tous moyens qui leur paraîtront appropriés, l'exactitude des déclarations de l'intéressée;
- c) Ne pas être remarquée ou ne pas vivre en concubinage notoire à la date de la demande du bénéfice de l'arrêté;
- d) Ne pas avoir vécu en concubinage notoire durant la captivité du prisonnier décédé.

3° Par les enfants légitimes, reconnus ou adoptés :

Etre mineurs au moment du décès du père ou de l'adoption et être nés d'un mariage contracté avant la fin de la captivité ou avoir été reconnus ou adoptés avant cette date.

4° Par les ascendants :

Avoir bénéficié, au 8 mai 1945, de l'allocation militaire.

Il est sera justifié par la production d'un certificat émanant de la préfecture du domicile de l'ascendant au 8 mai 1945.

Pour les ascendants :

1° Les mêmes pièces que la veuve, à l'exception de l'extrait de l'acte de mariage, et, en outre :

Un certificat de la préfecture du département où ils ont perçu l'allocation, attestant qu'ils ont été bénéficiaires jusqu'au 8 mai 1945 de l'allocation militaire du chef du prisonnier décédé.

Soulignons que toute pièce précédemment fournie n'a pas à être produite à nouveau.

LE LIEU DE DEPOT DE LA DEMANDE

Rappelons enfin que les dossiers composés du formulaire en double exemplaire et des pièces ci-dessus énumérées, doivent être adressés :

- 1° Si le demandeur réside en France, au délégué interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence;
- 2° Si le demandeur réside dans les territoires et Etats de l'Union française, les pays placés sous protectorat français ou les territoires sous mandat, au représentant du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre pour le territoire considéré, ou à défaut au délégué interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la guerre du département de la Seine;
- 3° Si le demandeur réside à l'étranger, au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre (délégation interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre de la Seine) par l'intermédiaire du Consulat dont il relève.

TITRE II

I. — Formalités de demande et modalités de calcul

FORMALITES DE DEMANDE :

La demande devra être établie en double exemplaire sur des formulaires du modèle annexé à la présente instruction et adressée aux autorités désignées par l'article 4 de l'arrêté du 27 mai 1952.

Le représentant du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre visé au 2^o dudit article 4 est l'intendant militaire chargé du service des pensions dans le territoire considéré.

MODALITES DE CALCUL.

A. — Prisonniers décédés en cours de captivité :

Il est alloué 400 francs par mois, à partir du 25 juin 1940, toute période égale ou supérieure à 15 jours comptant pour un mois entier et toute période inférieure à 15 jours n'étant pas prise en compte.

Par conséquent, les ayants cause des prisonniers décédés en cours de captivité verront leur pécule liquidé sur la base de 58 mois, c'est-à-dire de 23.200 francs.

B. — Prisonniers décédés après rapatriement ou évasion :

1° Après rapatriement : la date à considérer pour arrêter le décompte est celle de la prise en charge effective par l'autorité française, quelle qu'elle soit, sans qu'elle puisse être postérieure au 8 mai 1945.

Il y aura lieu d'inclure dans cette catégorie les prisonniers détenus pendant 6 mois en territoire occupé et qui auront été libérés par l'ennemi et non pas rapatriés;

2° Après évasion : deux cas peuvent être considérés :

- a) l'évadé a fait constater sa rentrée sur le territoire national et a été pris en charge par les autorités françaises.

La date à considérer est celle à laquelle cette prise en charge a été effectuée;

- b) l'évadé n'a pas fait constater sa rentrée et n'a pas fait procéder à une régularisation de sa situation.

La date à considérer sera celle de la rentrée sur le sol national.

Il vous appartiendra de rechercher dans vos archives toutes indications pouvant vous permettre de déterminer la date de rentrée sur le sol national. A défaut, vous la demanderez à l'ayant cause et vous procéderez aux vérifications utiles lorsqu'elle vous paraîtra anormale.

TITRE III Indications diverses

AYANTS CAUSE ETRANGERS :

Les ayants cause de nationalité étrangère actuellement domiciliés en France ont droit au pécule lorsque le prisonnier dont ils se réclament (Français ou étranger) avait été régulièrement incorporé dans l'armée française et fait prisonnier en qualité de militaire.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Il est bien entendu que les pièces fournies par les intéressés lors du recensement auquel il a été procédé ne devront pas être réclamées à nouveau.



HUITRES Producteur au consommateur

250 Portugaises fines n° 4 ou 200 Portugaises fines n° 3 gros, rendues chez vous pour 1.500 fr. Mandat au C.C.P. Bordeaux 972-51

LES AGE, Ostréiculteur, Nieuil-sur-Mer. Prière aux camarades de se recommander de l'U.N.A.C. en faisant leur commande.

MANUFACTURE PARISIENNE de VÊTEMENTS de LUXE

France-U.S.A. vêtements

« La mesure en prêt à porter »

Manufacture ne vendant qu'en gros aux plus belles maisons de confection de France, prenant en considération la cherté de la vie actuelle et afin d'aider nos camarades anciens prisonniers, consent à vendre à ces mêmes prix de gros, soit une différence de près de 30 % sur les prix de détail, à tous ces camarades prisonniers, sur présentation de la carte d'Amicale

Grand choix de costumes, pardessus, vestes seules pantalons et gabardines

Bureau de vente : 3, rue Lebouyer. Métro : Château-Rouge. Tél. MON 53-04



ce magnifique Appareil photographique, merveille de précision et de simplicité. Son format permet 12 vues 6x6 sur pellicules 6x9. Vitesse d'obturation allant jusqu'à 1/200^e de seconde, d'où INSTANTANES REMARQUABLES.

1.000 Frs à la réception et 6 mensualités de 2.000 Frs

Sac cuir véritable "TOUT PRET" offert GRATUITEMENT à tout client passant commande, accompagnée de cette annonce, dans les 8 Jours. Hâtez-vous!!! quantité limitée

S. H. D. 106, RUE LAFAYETTE, PARIS-X^e SERVICE 409G

ÉCHOS... ÉCHOS...

(Suite de la page 1)

Le porte-drapeau du V B, l'ami Pétalier, manœuvra comme un vrai spécialiste des manifestations nationales. Ne cherchons pas ailleurs le porte-fanion de l'Amicale. L'ailleurs, l'homme est à l'image de sa fonction. Sept évènements à son actif, c'est dire que notre ami est un volontaire qui ne désespère jamais. Un insuccès ne le rebute pas. Comme notre drapeau, il est toujours présent, il ne renonce jamais.

Les Kommandos d'Ulm, groupés autour de notre ami le R.P. Vernoux, occupaient une salle presque complètement.

Notre ami Vialard, qui s'était tant dévoué pour la réussite de notre journée, recevait ainsi la juste récompense de ses efforts. L'entrain et la gaieté ne cessèrent de régner à la table de ce sympathique Kommando et nous souhaitons que, pour la 3^e Journée nationale, il double son effectif. Ce qui, d'après le R.P. Vernoux, est du domaine des possibilités.

A la table des Kommandos d'Ulm, notre ami Hadjadj avait réuni celui de Schramberg. Il n'y avait que quatre participants, mais, pour l'an prochain, Hadjadj s'attend à un « boum » terrible. Le succès de notre manifestation engage l'avenir et Hadjadj est résolu à sonner le ralliement de toutes ses troupes.

Parmi nos amis de province, citons Martin qui, avec Mme Martin, n'a pas hésité à venir d'Angers pour participer à notre Journée nationale. Nos deux amis sont repartis en nous donnant l'assurance qu'ils reviendront à la prochaine tant notre fête les a enthousiasmés par sa tenue, son ampleur et sa belle réussite.

Le grand Bernard Jeangeorges, de la Bresse (Vosges), nous fit la gentille surprise d'être des nôtres.

Au banquet, il laissa tomber ses amis du Waldho pour être à la table du Camp. Mais ses amis lui

pardonnèrent car il ne voulait pas laisser son ami Henri Faure à sa solitude. Disons que la table du Camp fut joyeuse et animée. Pouvaient-ils en être autrement avec des Cochet, Dantin, Rupé, Aladenise, Lemye, Gehin, Aubel, etc., etc...

Un qui était heureux d'être à la Journée du V B, c'était notre ami Robert Lavigne, du Mans (Sarthe).

Il venait de rencontrer l'ami Poupau, l'ancien piqueur diplômé du Waldho. Pour être sûr de ne pas le perdre, il l'avait installé à sa droite au banquet. Mais l'ancien de la salle 1 était trop bien encadré pour tenter un geste de représailles. En face de lui, prêt à bondir au moindre accès de fièvre, se trouvait l'ami Daubigny, l'ancien chef de la cuisine, puis l'ancien spécialiste de l'« Infection », notre ami Desseigne, qui n'aurait pas hésité un seul instant à venir prêter main-forte à ses anciens partenaires.

Tout cela sous l'œil débonnaire de notre ami l'abbé Petit, qui n'avait pas hésité à affronter le long ruban de route Luceuil-Paris pour être présent à notre Journée nationale.

Devant une telle force sanitaire, l'ami Robert se vengeait en dégustant maints verres de Mâcon.

La médecine était vraiment en nombre. L'ami Tanguy, d'Auchel

Immédiatement après, paraît José Campari, accompagné au piano par le compositeur belge Mac Arden. Avec Campari, c'est la note opérétique qui pénètre dans la salle. Le charmant artiste interprète successivement : « Fandango au pays basque », « Rossignol de mes amours » et « Mexico ». Il obtient un succès mérité, mais l'horaire inexorable empêche de bisser.

Un rayon d'or vient le remplacer. Jacqueline Myrelle, le visage rieur éclaboussé de cheveux roux dont l'éclat est rehaussé par une robe noire ornée seulement à la ceinture d'un bouquet de violettes, nous apporte un souffle 1900. Elle nous chante « Madame Ar-

Carnet du V B

La rubrique « Correspondance des amis du V B » se trouve, ce mois-ci, fortement concurrencée par la Journée nationale.

Les lettres qui nous ont été adressées traitent plutôt du plaisir de revoir tous les amis et nous comprenons la joie de nos correspondants.

Comme nous l'avons déjà signalé dans ces colonnes, rien ne vaut la présence effective et nous vous assurons qu'en ce qui concerne la Journée nationale l'exemple est frappant. Le compte rendu de la fête vous en donne ailleurs de nombreux échos.

AU COURRIER

Une lettre de notre ami Tanguy Jean, 48, rue Charles-Dupont, à Auchel (Pas-de-Calais), nous apporte d'excellentes nouvelles de l'ancien infirmier du Waldho. Il nous prie d'adresser à tous les membres de l'Amicale son meilleur bonjour.

Une lettre de notre ami Martin Roger, 35, rue Parcheminerie, à Angers, nous signale sa venue à Paris pour notre Journée nationale et, en même temps, lui permet d'adresser à tous ses amis son cordial souvenir.

Une carte d'Allemagne de notre ami Majac Michel, 146, rue de la Pompe, Paris, transmet les meilleures amitiés de notre correspondant au personnel du Bureau et à tous les anciens du V B.

Ils y viendront tous. Cette fois-ci nous avons la grande joie d'enregistrer l'adhésion d'un excellent camarade que tout le Waldho a connu, nous voulons parler de l'ami « Viel Packet ».

Actuellement gardarme à Eloyes (Vosges), Renaud se rappelle au bon souvenir de ses anciens camarades de captivité.

Nous nous souvenons d'un certain Noël 1942 (relaté d'ailleurs dans le Livre Souvenir du Stalag V B) où notre collègue tint un des tout premiers rôles. Il semble pourtant, à la lecture de la lettre qu'il nous envoie, que notre sympathique Lorrain n'ait pas eu, depuis la Libération, la récompense méritée qui aurait dû sanctionner son énergique résistance à la pression allemande. Mais nous sommes convaincus que, le temps aidant, on saura en haut lieu reconnaître les états de service de ce véritable patriote.

A CEUX D'ULM

Ce groupe parisien, réuni exceptionnellement le 6 septembre, recevait le R.P. Jean Vernoux, de passage à Paris.

Malgré les vacances, de nombreux camarades étaient venus saluer leur sympathique aumônier.

Discussion animée au sujet du voyage à Ulm.

Un numéro spécial de « L'Ormeau » donne des renseignements très précis concernant ce voyage.

A chacun d'exposer son avis, ses suggestions, en répondant au questionnaire ou au cours d'une prochaine réunion mensuelle.

Dès à présent, songez-y. Ne tardez pas. Après Lille... Rendez-vous à Ulm en 1953. M. Vialard.

ANGEL & Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines potagères et fourragères - Graines de fleurs - Spécialité de graminées pour prairies et gazons - Oignons à fleurs - Plantes et arbres fruitiers - Rosiers - Cactées - Poteries).

Les Ambulances du Bois de Boulogne R. M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine), MOL 19-27. Réduction de 10 % tous transports sur toutes distances pour anciens du V B.

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Fau-

(Pas-de-Calais), reprenait contact avec ses anciens condisciples.

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-N° 5305

Membre de l'Amicale N° 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO REGENCE EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES CANAPES - LITERIE DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CUISINE ET CHAISES RUSTIQUES PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07 Métro: NATION

ENTRE DEUX TANGOS

(Suite de la page 1)

thur » et un pot-pourri très début de siècle, alliant la souplesse du corps à celle de sa voix.

Pour terminer, car, hélas ! tout a une fin, Chanu nous présente un amateur, André Roussel, qui, accompagné au pied levé par Claudé Arnaud, nous interprète « La Rose », de « Monsieur Beaucaire », et « Les Oiseaux dans le soir ».

C'est fini. Les chanteuses et chanteurs, qui nous ont si amicalement donné quelques-uns de leurs précieux instants, sont partis. Chanu serre des mains, des mains, et nous quitte également.

Morello reprend la direction de son ensemble, et le bal recommence.

Encore un tango, mes fournis deviennent frénétiques; mais soyons raisonnables. Un petit essai et je reprend place sur ma chaise en me remémorant toute cette belle journée. Le bal (seulement interrompu par la loterie qui obtint un franc succès) continuera jusqu'à 21 h. 30.

Les couples n'arrêtent pas. L'âge ne compte pas; vieux et jeunes dansent; rien (il y a l'immanquable danse du tapis. Ah ! mes fournis !) et je pense à ceux qui nous ont fait « faux bond », et je les plains car ils ont raté une journée inoubliable qui, tout en laissant un souvenir de gaieté, a permis de renouer avec de bons camarades, devenus, depuis le temps, pour beaucoup d'entre nous, de bons amis, mais qui aussi contribue à l'œuvre d'entraide si courageusement poursuivie par notre Amicale. Car, quoique enivrés par les chants et les danses, il ne faut pas oublier qu'il y a de par la France entière des copains, des mères

LOTS DE NOTRE VENTE ENVELOPPES SURPRISES DU 5 OCTOBRE NON RECLAMES : Numéros 484 - 486

MAISONS RECOMMANDEES bourg - Saint - Martin, Paris (10^e).

TOUTES ASSURANCES

VIE - ACCIDENTS - INCENDIE

VOL VELOS - MOTOS - AUTOS DEFENSE ET RECOURS

écrire à

Henri MARTIN

ASSUREUR-CONSEIL

17, rue de la Fédération Montreuil (Seine)

REDUCTIONS SPECIALES ET CONSEILS GRATUITS

aux membres de l'Amicale V B seulement

ÉCHOS... ÉCHOS...

C'est avec joie que nous l'avons retrouvé. Avec l'ami Herbin, cela faisait deux Ch'timis à la table du Waldho. Il y eut, dans le coin de la table, une certaine mirabelle qui obtint un succès vraiment explosif.

La chirurgie ne cédait pourtant pas de terrain. Avec l'ami Alex déjà nommé, il fallait noter l'ami Harauz, le préposé au poste d'infirmier à Rawa-Ruska et qui loupa le départ pour filer vers la France. C'était-il pas mieux comme ça !

A la fin du banquet le président Langevin donna lecture du télégramme suivant :

« Sept V B réunis à Bordeaux joignent pensée Journée nationale et envoient cordial souvenir à tous camarades français et belges : Abbé Muller, Laguerre, Jagou, Lecourt, David, Laroze, Daurel. »

Un ban magistral fut battu en l'honneur de nos amis bordelais.

Nos amis belges n'ont pas manqué le rendez-vous d'octobre. Leur délégation comprenait 27 membres, nombre éloquent par lui-même. Cela nous a valu le plaisir de revoir nombre de figures familières et sympathiques : le président Roland, le Dr David, Hambye, Daulie, Tassoul, le R.P. Thierry, Van den Borne et quantité d'autres

et des épouses qui souffrent. Ça, il ne faut pas l'oublier.

Aussi, l'an prochain, il n'y aura pas de défection. Notons que nous étions seulement une trentaine au banquet, en 1950, quelque chose comme soixante-dix, l'an dernier, et... cent trente-sept, cette année, sans compter les retardataires (il y en a toujours) qui ne purent prendre part à nos agapes.

Les efforts de notre Amicale sont couronnés de succès. Allons, les négligents, et je dirais même plus, les indifférents, ne restez pas dans l'ombre. A bientôt. Ça nous ferait tant plaisir de vous serrer la main, et, à l'avance, merci pour nos amis déshérités.

Souvenir de Schramberg

Il m'arrive très souvent dans le courant d'une année de penser à Schramberg. Et puis, aujourd'hui, le ciel gris, les feuilles jaunies qui tournoient au sol, cette pluie fine d'automne, tout cela me rappelle ce petit train avec sa cloche et mon arrivée à Kommando, en compagnie de Chavenon et de Buissonnier.

Pourquoi vous décrire à nouveau cette route de la gare au Kommando, cette grande pièce claire où Robic, notre homme de confiance, usait de toute son autorité pour faire régner l'ordre et la propreté.

Souvenez-vous du samedi soir et du dimanche, la course au poêle, le premier qui pourrait faire ses frites, Marzouk et Baup n'étaient jamais engagés et préféreraient rester allongés sur leurs lits; le dimanche matin, Chevalier et Comtesse, toujours les premiers à nous empêcher de dormir pour faire le chocolat, dont le gardien (« Fernandel ») venait humer le parfum. Vous souvenez-vous de nos repas de Noël ? qu'en pensez-vous, l'équipe Despontin, Duibos, Terqueux et Dumortier ?

Et le début de notre troupe théâtrale avec : Lefort, Rabian, Koche, Gognies, Robic, Chahon, Pico et notre sympathique pianiste Despontin; nos promenades à Sulgen; nos parties de football; les évènements et puis le retour en France, et Texier, Médard; et n'oublions pas non plus notre pauvre copain

attirés par le désir de rencontrer des camarades de Kommando et peut-être aussi par l'attrait du « Gay Paris ».

Parmi les inscrits de la première heure, seuls manquaient Destrain, empêché par ses occupations professionnelles, et Gilles, retenu par des préoccupations électorales.

Pour le drapeau de l'Amicale belge, il s'agissait bien de sa première sortie. Car personne, jusqu'à dimanche, ne l'avait encore vu. Livré seulement la veille par le fabricant, il était arrivé à Paris sans être développé. Ce fut donc un véritable baptême qui eut lieu dans la cour des Amicales. La remise officielle, sobre et émouvante, nous permit au surplus de constater que nos camarades ont bien fait les choses et n'ont pas lésiné sur la qualité...

Le plus remarqué, au cours des cérémonies, fut sans conteste Boutry, le porte-drapeau belge. Bien que peu préparé à ce rôle, il sut adopter, d'emblée, la dignité et le maintien qui convenaient.

Aussi ce fut justice si, pendant le banquet, il devint l'objet de nombreuses et légitimes félicitations. Très entouré, sacré héros du jour, il eut même droit aux hommages féminins.

Voilà pour nos amis un problème résolu. Ils ont trouvé, pour longtemps, nous l'espérons, le porte-drapeau idéal, en la personne de Boutry.

Les discours en fin de banquet sont nécessaires. Mais ils sont d'autant plus appréciés qu'ils sont courts.

Pour une fois, nous n'eûmes pas à nous plaindre. Chaque orateur, suivant le conseil de Boileau, sut se limiter au maximum, que ce fut Langevin, Roland, le R.P. Vernoux ou Hambye; tous recueillirent des applaudissements prolongés pour leur concision et les paroles justes dont ils émaillèrent leurs allocutions.

du Kommando Möser que nous avons laissé au cimetière de Schramberg.

La transformation en travailleurs libres nous a retiré quelques bons copains; d'autres K.G. sont venus les remplacer, tels notre nouvel homme de confiance Jean Godet que je veux encore aujourd'hui, au nom de tous les anciens de Schramberg, remercier pour son dévouement, sa gentillesse, et pour tous les services rendus à la communauté. Merci également à l'abbé Mora qui pour les croyants a su apporter au Kommando le réconfort nécessaire et la sage parole de l'Évangile; pour les autres, il a été un infirmier et un bibliothécaire parfait.

Par la suite, notre théâtre a pris de l'ampleur avec la troupe « des copains » : le grand animateur Jean Seray ainsi que Godet, Borgal, Baup, Germain, Pedouble, Ardonieau, Puimatti, Marzouk et Ferroillon.

Seray et Marzouk nous avaient fait de magnifiques décors. Pour l'éclairage, nous avions fait confiance à Rabian et Marcel Laurent. Notre orchestre était de premier ordre, sous la baguette de Jean Godet, violons, Guy Bonnin, Roc et Marzouk; clarinette, Bourton; batteur, Cazenave; guitare, Dubois.

Et puis les années ont passé jusqu'au jour où un magnifique soleil se levait sur cette inoubliable journée du 20 avril 1945... le départ de Schramberg, où nous promettons de ne jamais oublier, et c'est déjà chose faite pour certains. Mais c'est avec joie que j'ai trouvé dans le fichier de notre Amicale V B les noms de 25 anciens de Schramberg. A tous, mon amical souvenir.

Essayons de regrouper notre Amicale des anciens de Schramberg. Et, pour cela, je vous invite à une petite réunion comme au début de notre retour en France; je vous demande à tous de faire un effort et de répondre présent, le plus possible, le dimanche 26 octobre 1952, à 10 h. 30, au Thermomètre, place de la République, à Paris.

Pour les Kommandos de Schramberg,

Roger Hadjadj,

3, rue de Neuilly, Clichy (Seine)
Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

